



Je communique mes index de consommation

Si je possède un ancien compteur ou un compteur Linky qui n'est pas encore communicant, Enedis doit accéder au moins une fois par an à mon compteur (cf conditions générales de vente).

Si je suis absent lors de la relève j'ai la possibilité de fournir moi-même mes index de consommation.

Comment faire ?

Il existe plusieurs modalités :

- 1 Je relève les index affichés sur mon compteur.
- 2 Je recherche sur ma facture d'électricité la référence du point de livraison (PDL) qui se compose de 14 chiffres commençant par « 152... »
- 3 Soit :
 - Je saisis les index relevés sur mon compteur directement à l'adresse : www.enedis.fr
 - J'inscris mes index sur la carte d'auto-relève suite au passage du releveur et je les renvoie à l'adresse indiquée.
 - Je communique mes index par téléphone au : **0 820 333 433**
(Service 0,12 € / min + prix appel).
 - J'utilise le service « PhotoCompteur » via l'application smartphone « Enedis à mes côtés » (pour l'installation d'« Enedis à mes côtés » voir p. 26).